

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION

Le 25 avril 2019 à la Villa Barquier à Antibes à 16:30 h

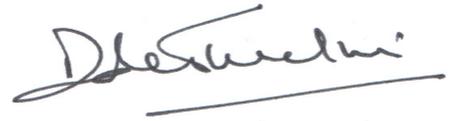
Administrateurs présents : Anne Baudier, Véronique Sénard, Delphine de Turckheim, Paul Barnaud, Patrick Darleguy, Henri Joseph Roca et Claude Tonnot-Mensier. **Absent excusé** : Martin Barnaud. **Invités** : Marie-Françoise Barnaud, Claire Bernard, Nicolas Dulauroy, Jean-Jacques Sénard et Jean-Louis de Turckheim.

1. **Les PV des réunions du CA du 19/4/2018 et du 29/10/2018** sont approuvés à l'unanimité, sans modification.
2. **Le rapport d'activité 2018** : consacré à l'obtention du permis de construire, il est approuvé à l'unanimité.
3. **Le rapport de gestion 2018 du FDD** fait apparaître un déficit du compte d'exploitation de 1.597 € et une moins-value nette de 26.293 € dûe à la cession nécessaire d'un fonds « high yield » d'obligations à court terme très impacté par la baisse des taux de 2015 à 2018. Après présentation et discussion sur une nouvelle souscription de 300.000 € principalement conclue sur un fonds Euros en remplacement des obligations ci-dessus à des taux moins élevés, **les comptes 2018 du fonds de dotation** sont approuvés à l'unanimité.
4. **Le point sur le permis de construire obtenu le 26 janvier 2018** : 18 avis et 12 prescriptions assortissent le permis de construire accordé par la Mairie grâce à la révision que nous avons obtenue du nouveau PLU d'Antibes suite à la saisie du Commissaire Enquêteur. Celui-ci a en effet donné un avis favorable autorisant le « décaissement du terrain de Saint Jean en zone Na », ce que les services d'urbanisme de la ville ne nous autorisaient pas à faire. Après discussions avec le Centre Régional d'Archéologie (CRA) et le Centre Régional des Monuments Historiques, nous avons pu négocier une révision à la baisse 1) des prescriptions de fouilles archéologiques préventives et 2) des simulations géo-hydrologiques de comportement de nos futurs travaux en temps de crues centennales. Le solde des coûts résultants est passé d'un minimum de **460.000 €** à un montant prévisible de **135.000 €** supplémentaires. Le coût total des travaux, honoraires compris s'établit désormais à un minimum de **680.000 €**, soit **700.000 €** avec les options et les dépassements prévisibles.
5. **Le point sur les travaux / planning prévisible** : suite à l'accord obtenu de la préfecture de région, les travaux vont pouvoir démarrer en mai, aussitôt signés les devis qui restent à mettre à jour par l'entrepreneur principal SMBR. Il y aura deux tranches de travaux, la première d'un montant de 328.443,10 € TTC approuvé par le conseil d'administration qui mandate le président et/ou la trésorière pour engager les dépenses correspondantes. La deuxième tranche qui se déroulera en 2020 comprendra, suite aux fouilles archéologiques préventives préalables que nous avons requises auprès du CRA, le gros du terrassement extérieur sur les façades Est et Sud de la chapelle. Seules des découvertes dignes d'intérêt pour le CRA déclencheront alors des fouilles approfondies et officielles sur 510 m² par l'INRAP (l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), à notre charge ... conduisant à l'arrêt de notre chantier pour un certain temps !
6. **Le point sur la recherche de subventions** : suite à une première subvention de **7.070 €** par la DRAC, nous avons obtenus **87.000 €** du Conseil Départemental, **98.000 €** de la DRAC et **20.000 €** de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français. Sachant que notre demande en cours de **50.000 €** à la mairie d'Antibes devrait aboutir, nous avons toujours en réserve les **200.000 €** prévus du FDD. Soit au total **455.000 €** de budget à peu près acquis à ce jour. Il reste donc à trouver **235.000 €** en faisant les hypothèses suivantes : Région PACA = **30.000 €**, Fondation du Patrimoine = **20.000 €**, et bénéficie de la vente par le GFA de deux terrains au profit de deux cousins = **185.000 €** sous une forme à définir que Jean-Louis proposera aux associés du GFA lors de la prochaine AG du GFA, avec l'accord du gérant.
7. **Procédures contre le GFA** : le fermier renoncera à toutes les procédures en cours contre le GFA si l'opération de vente d'un des terrains ci-dessus s'effectue dans de bonnes conditions au bénéfice de sa sœur Caroline.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président a clos la réunion à 18:15 h



Le président : Paul Barnaud
Turckheim



La secrétaire : Delphine de